

Arrêté n° U2026-037

ARRETE ALIGNEMENT

Le Maire de la Commune de PRAZ-sur-ARLY (Haute-Savoie),

VU l'article L.112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière ;

VU l'approbation du PLU par le Conseil Municipal en date du 05 février 2018, suivi de la modification simplifiée n°1 approuvée le 19/09/2019 et de la déclaration projet valant mise en compatibilité le 06/02/2020 ; la modification n°02 en date du 30 mars 2023 et la modification simplifiée n°3 approuvée le 11/12/2025 ;

VU la demande d'alignement individuel de Maître VILAIRE Simon en date du 18 mars 2026 ;

CONSIDERANT que l'alignement individuel est délivré sous forme d'arrêté par l'autorité administrative compétente et gestionnaire de la voie ;

CONSIDERANT que celui-ci constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine.

- ARRETE -

ARTICLE 1 Les parcelles cadastrées section A n°3100 et 2860 connaissent un alignement individuel avec la route de la Gliat, domaine public communal suivant les points contigus A, B, C, D et E. La parcelle cadastrée section A n°2860 est concernée par l'emplacement réservé n°3 pour l'élargissement de voirie de la route de la Gliat et dans ce cadre à vocation d'être cédée au domaine public.

ARTICLE 2 : L'alignement individuel est purement déclaratif. Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3 : Les droits des Tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est valable pour une durée d'un an à compter du jour de sa délivrance.

Fait le 08 avril 2026
Le Maire, Séverine FONTANGES

The image shows a blue ink signature of Séverine Fontanges over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE PRAZ-SUR-ARLY' and 'Haute Savoie' around a central emblem.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bonneville dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification.

Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

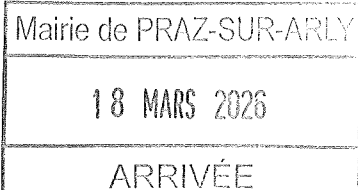
MAIRIE
SERVICE DE L'URBANISME

74120 PRAZ-SUR-ARLY

Mehun sur Yèvre, le 13 mars 2026

Dossier suivi par
Benjamin MICHOUX
benjamin.michoux@bdv-office.notaires.fr

VENTE Cts AUGER/HECART
1016619 /SV /BM /CC



Madame, Monsieur,

Je vous remercie de m'adresser un arrêté d'alignement faisant connaître les servitudes pouvant grever l'immeuble :

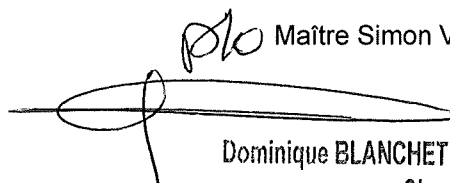
Situé à PRAZ-SUR-ARLY 231 Route de la Gliat,
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
A	2860	LA GLIAT	00 ha 00 a 16 ca
A	3100	LA GLIAT	00 ha 66 a 99 ca
			Total surface : 00 ha 67 a 15 ca

Appartenant aux Consorts AUGER.

Vous trouverez ci-joint un extrait de plan cadastral.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.



Maître Simon VILAIRE

Dominique BLANCHET - Elisabeth DAUPHIN-PIGOIS
Simon VILAIRE
Notaires Associés
Société Titulaire d'office notarial
18500 MEHUN-SUR-YÈVRE
Bureau annexe : 18310 GRACAY

E mail : scp.blanchetetassocies@notaires.fr

52 bis, avenue Jean-Chatélet - BP 39 - 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

Téléphone: 02.48.23.02.50

Compte CDC n° 40031 00001 0000136776 U Clé 38 IBAN FR32 4003 1000 0100 0013 6776 U38 BIC CDCGFRPPXXX

Heures d'ouvertures: 9 h à 12 h - 14 h à 18h (9h à 12h -14h à 1717h le samedi) - ETUDE FERMEE LE LUNDI

28, rue Ludovic Martinet - 18310 - GRACAY

Téléphone: 02.48.51.40.33

Heures d'ouvertures: 9 h à 12 h30 - 14 h à 18h30 (9h12h30 le samedi) - ETUDE FERMEE LE LUNDI

Société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial - Membre d'une association agréée. le règlement par chèque est accepté

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
PRAZ SUR ARLY

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 13/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

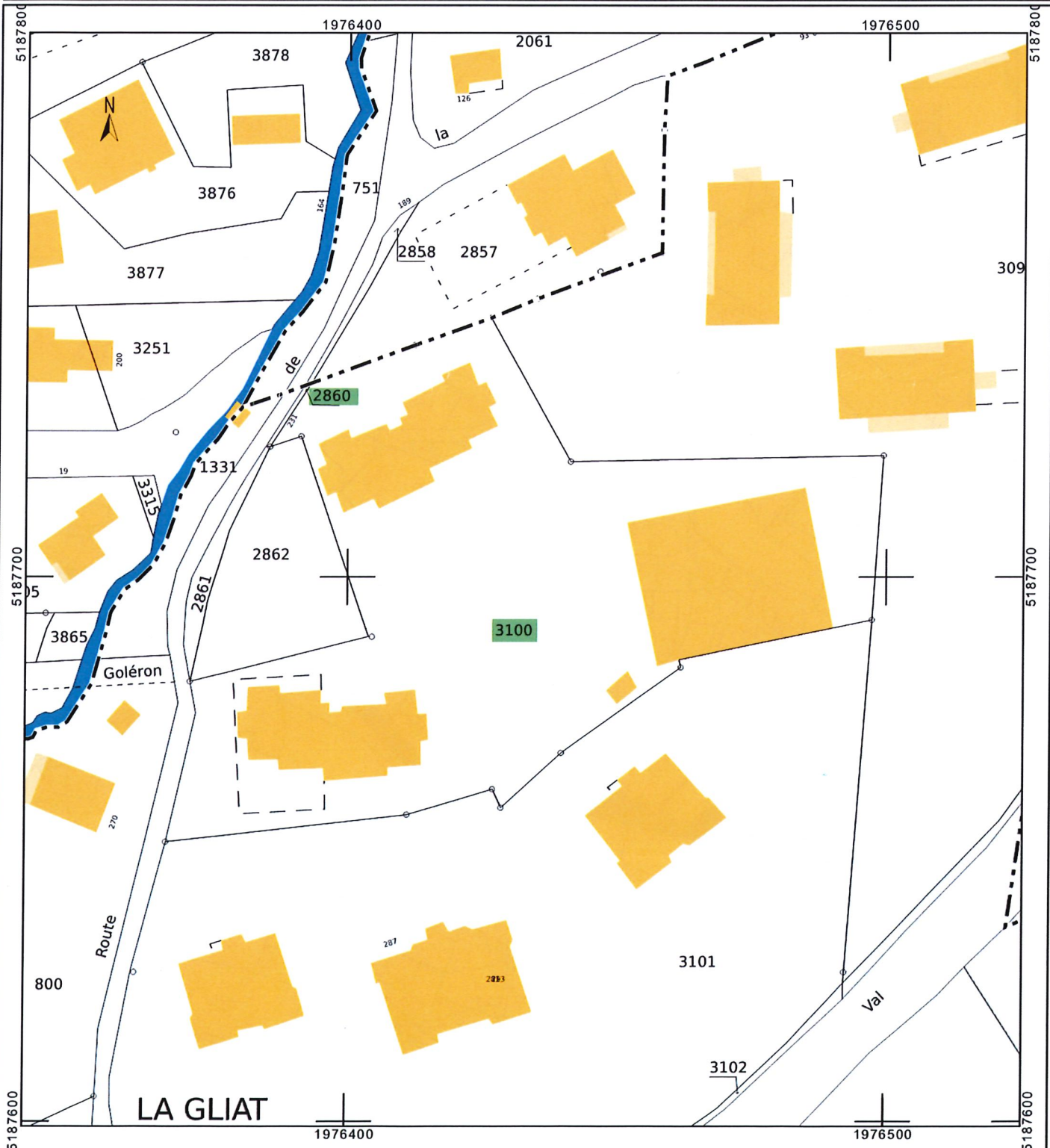
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier de
BONNEVILLE
45 Rue Pierre de Coubertin BP 131 74136
74136 BONNEVILLE Cedex
tél. 04 50 97 19 01 -fax
cdif.bonneville@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
PRAZ SUR ARLY

Section : A
Feuille : 000 A 03

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 13/03/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Centre Des Impôts Foncier de
BONNEVILLE
45 Rue Pierre de Coubertin BP 131 74136
74136 BONNEVILLE Cedex
tél. 04 50 97 19 01 -fax
cdf.bonneville@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

